



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des budgets

2015/2021(BUD)

17.2.2015

AMENDEMENTS

1 - 13

Projet de rapport
Anneli Jäätteenmäki
(PE546.001v01-00)

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/011 BE/Caterpillar, présentée par la Belgique) (COM(2014)0735 – C8-0015/2015 – 2015/2021(BUD))

AM\1050550FR.doc

PE549.298v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. relève que le budget total est de 2 038 090 EUR, dont 73 378 EUR sont affectés à la mise en œuvre, et que la contribution financière du FEM s'élève à 1 222 854 EUR, ce qui représente 60 % du coût total;

Or. en

Amendement 2
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. se félicite que les autorités belges, soucieuses d'apporter une aide rapide aux travailleurs, aient décidé de lancer la mise en œuvre des services personnalisés le 1er avril 2014, sans attendre la décision ni même la demande d'octroi d'un soutien du FEM pour l'ensemble coordonné proposé;

3. se félicite que les autorités belges, soucieuses d'apporter une aide rapide aux travailleurs, aient décidé de lancer la mise en œuvre des services personnalisés le 1er avril 2014, sans attendre la décision ni même la demande d'octroi d'un soutien du FEM pour l'ensemble coordonné proposé; **relève que ces services personnalisés déjà offerts seront admissibles au financement du FEM;**

Or. en

Amendement 3
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. considère que les licenciements intervenus chez Caterpillar Belgium S.A. sont liés à des modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, l'importation de produits d'Asie en Europe revenant désormais moins cher pour l'entreprise que la fabrication de produits en Europe à destination d'un marché en déclin; relève que le site de production de Gosselies a souffert des répercussions en amont et en aval de l'usinage, étant donné que l'acier et les produits métalliques en Europe souffrent de la forte concurrence des économies émergentes et que la crise de 2009 a affaibli les secteurs de la construction et de l'exploitation minière en Europe, lesquels sont les principaux clients de Caterpillar;

Amendement

4. considère que les licenciements intervenus chez Caterpillar Belgium S.A. sont liés à des modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, **la fabrication et** l'importation de produits d'Asie en Europe revenant désormais moins cher pour l'entreprise que la fabrication de produits en Europe à destination d'un marché en déclin; relève que le site de production de Gosselies a souffert des répercussions en amont et en aval de l'usinage, étant donné que l'acier et les produits métalliques en Europe souffrent de la forte concurrence des économies émergentes et que la crise de 2009 a affaibli les secteurs de la construction et de l'exploitation minière en Europe, lesquels sont les principaux clients de Caterpillar;

Or. en

Amendement 4
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 5
Marita Ulvskog

Amendement

4 bis. relève que la demande d'engins de construction a souffert de la baisse de l'investissement privé et public dans les infrastructures, en raison de la mauvaise santé de l'économie mondiale;

Or. en

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. regrette que bon nombre de chômeurs dans la région de Charleroi soient peu qualifiés (59 % n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) et que 43 % soient sans emploi depuis plus de 2 ans; regrette qu'à 52,26 %, le taux d'emploi à Charleroi compte parmi les plus faibles de la Région wallonne; se félicite donc que les autorités aient décidé de demander le concours du FEM pour aider les travailleurs licenciés;

Or. en

Amendement 6
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. relève que les licenciements survenus chez Caterpillar devraient avoir des répercussions extrêmement négatives sur la région de Charleroi, qui doit faire face à une situation délicate au regard de l'emploi en raison de sa dépendance excessive envers l'emploi industriel traditionnel et de l'absence de nouvelles industries; souligne qu'en raison de leur faible niveau de qualification, les travailleurs licenciés ont du mal à retrouver un emploi dans un contexte économique peu favorable;

6. relève que les licenciements survenus chez Caterpillar devraient avoir des répercussions extrêmement négatives sur la région de Charleroi, qui doit faire face à une situation délicate au regard de l'emploi en raison de sa dépendance excessive envers l'emploi industriel traditionnel et de l'absence de nouvelles industries; souligne qu'en raison de leur faible niveau de qualification, les travailleurs licenciés ont du mal à retrouver un emploi dans un contexte économique peu favorable;
recommande que le Conseil réalise une étude pour identifier les réussites entrepreneuriales dans la région et aider les travailleurs licenciés en leur présentant des idées inspirées des cas les

plus appropriés;

Or. en

Amendement 7
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. relève que bon nombre de chômeurs sont peu qualifiés (59 % n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) que et 43 % sont sans emploi depuis plus de 2 ans, et sont donc chômeurs de longue durée;

Or. en

Amendement 8
Andrey Novakov

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. constate que 18 % des travailleurs licenciés ciblés susceptibles de participer aux mesures sont menacés d'exclusion du marché du travail, étant donné qu'ils appartiennent à la tranche d'âge de 55-64 ans;

Or. en

Amendement 9
Marita Ulvskog
au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. relève que plus de la moitié du total des coûts estimés seront consacrés à des services de redéploiement, à savoir des mesures de soutien, d'orientation et d'intégration; constate que ces services seront fournis par le FOREM (le service public de l'emploi et de la formation de la Région wallonne), qui agit en tant qu'organisme intermédiaire pour la mise en oeuvre de cette demande;

Or. en

Amendement 10
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. salue le fait que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été élaboré en concertation avec les bénéficiaires visés et les partenaires sociaux;

8. salue le fait que l'ensemble coordonné de services personnalisés a été élaboré en concertation avec les bénéficiaires visés et les partenaires sociaux, ***en tenant compte du potentiel de la région et du tissu entrepreneurial;***

Or. en

Amendement 11
Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. plaide pour qu'il soit fait usage à l'avenir des dispositions du règlement FEM pour soutenir les jeunes sans emploi qui ne suivent ni enseignement ni formation dans cette région;

Or. en

Amendement 12

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. rappelle qu'en vertu de l'article 7 du règlement FEM, la conception de l'ensemble coordonné de services personnalisés devrait anticiper les futures perspectives et compétences requises sur le marché du travail et être compatible avec la transition vers une économie durable et économe en ressources;

Or. en

Amendement 13

Marita Ulvskog

au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. se félicite que le soutien financier du Fonds social européen ait été précédemment accordé à un projet (En Train – En Transition-Reconversion-

Accompagnement) qui visait à élaborer des méthodes pédagogiques pour les unités de redéploiement en général et que les conclusions de ce projet soient susceptibles d'être utiles à l'application des mesures prévues;

Or. en